

# **Après la 3<sup>e</sup> : Quelle orientation ?**

Au cours de l'année de 3e, l'élève et sa famille se décident pour la voie générale et technologique ou la voie professionnelle. Pour faire son choix, l'élève doit s'informer sur son orientation et évaluer ses centres d'intérêts, ses résultats scolaires tout au long de son année.

## **Les grandes étapes de l'orientation**



# L'ORIENTATION & L'AFFECTATION DE VOTRE ENFANT

CLASSE DE 3<sup>e</sup>

En 3<sup>e</sup>, votre enfant précise son projet d'orientation avec l'aide de ses professeurs, afin de se préparer à la filière d'études dans laquelle il poursuivra son parcours de formation.

## LES TROIS GRANDES ÉTAPES DU PROJET



### 1 LE TEMPS DE LA RÉFLEXION



Informez-vous précisément sur les différentes voies envisageables pour la poursuite de ses études, en continuité du travail qu'il a effectué depuis la 6<sup>e</sup> dans le **parcours Avenir**.

Prenez part à un **entretien individuel d'orientation** qui réunit le professeur principal, l'élève et la famille pour un point précis. Un psychologue de l'éducation nationale peut y être associé.



### 2 LE TEMPS DU DIALOGUE



Connectez-vous au **téleservice Orientation** ou renseignez la **fiche de dialogue** remise par le collège pour exprimer vos intentions provisoires d'orientation : 2<sup>nd</sup> générale et technologique, 2<sup>nd</sup> professionnelle, première année de CAP.



**2<sup>e</sup> conseil de classe** qui formule des propositions provisoires d'orientation.



### 3 LE TEMPS DU CHOIX



Indiquez vos **choix définitifs** d'orientation par le **téleservice Orientation** ou la **fiche de dialogue**.  
En parallèle, **précisez vos choix de formations et d'établissements** en vous connectant au **téleservice Affectation** après la 3<sup>e</sup> ou en renseignant le dossier papier de demande d'affectation.



**3<sup>e</sup> conseil de classe** qui formule une proposition d'orientation. Celle-ci devient décision si elle est conforme au choix de l'élève. Dans le cas contraire, un entretien entre la famille, l'élève et le chef d'établissement est organisé.



Vous pourrez consulter votre notification d'affectation sur le **téleservice Affectation** ou l'obtenir auprès de l'établissement. Elle précise la formation et le lycée où votre enfant va poursuivre sa scolarité. À sa réception, **inscrivez votre enfant dans le lycée indiqué.**



## L'affectation au lycée dans votre académie

Les demandes d'affectation de chaque élève sont recueillies dans l'**application nationale Affelnet-lycée**, outil d'aide à l'affectation.

Le recteur prend en compte



les vœux de la famille



le secteur géographique

Il peut aussi prendre en compte



les résultats scolaires



l'avis des chefs d'établissements d'origine et d'accueil

Retrouvez toutes les informations concernant l'affectation de votre enfant sur le site de votre académie.



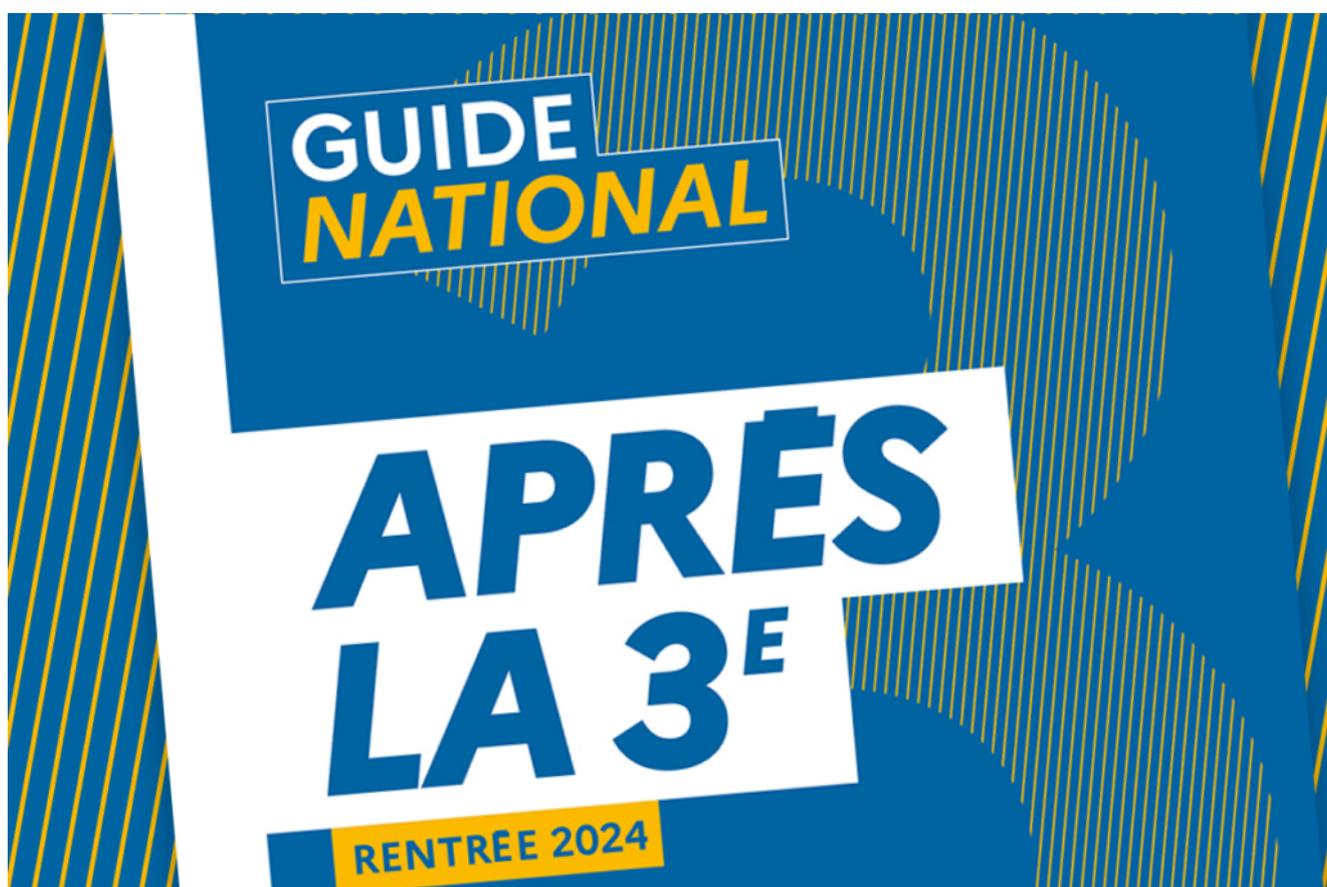
Source : Ministère de l'Éducation Nationale

## Le service en ligne Affectation

### ÉduConnect

Un compte unique pour les services numériques  
des écoles et des établissements

## Le guide ONISEP après la 3<sup>ème</sup>



## Quelques ressources à consulter

- Par téléphone, mail ou web, les experts de l'Onisep vous répondent sur la plateforme [www.monorientationenligne.fr](http://www.monorientationenligne.fr)

- La classe de seconde générale et technologique

◦ Le bac professionnel : études, programme...

◦ Le CAP : études, programme...

---

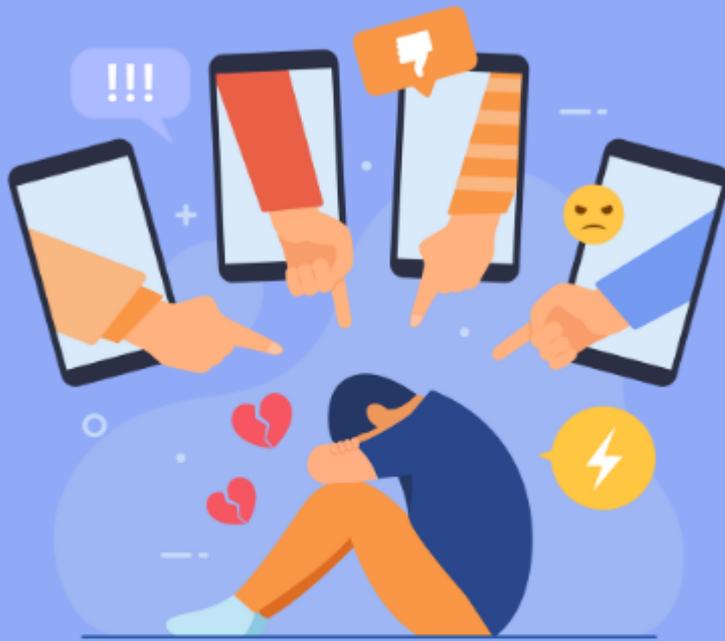
## Ressources

Quelques ressources en ligne pour sensibiliser et lutter contre le harcèlement.





## **Cyberharcèlement : les ravages de la violence en ligne**



**Podcast : Se moquer,  
c'est jamais grave ?  
Même pas vrai !**



**Podcast : SOS BFF : SOS,  
je suis harcelée sur les  
réseaux sociaux !**



**Au CDI, des livres  
sur le sujet**

---

**Les clés de mon avenir,  
prochaines étapes (2024)**



LE COLLÈGE JOLIOT CURIE ORGANISE

# LES CLÉS DE MON AVENIR

*Prochaines étapes*

**MARDI 23 JANVIER 2024**  
**SALLE LÉO FERRÉ | BAGNEUX**

Avec la participation exceptionnelle des  
Collège Henri Barbusse & Collège Romain Rolland



Mardi 23 janvier 2024 aura lieu le salon de l'orientation

« **Les clés de mon avenir, prochaines étapes** » à destination des élèves de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> des trois collèges de Bagneux (grande nouveauté de cette édition 2024). Cette journée a pour objectif de mobiliser divers professionnels pour aider les élèves à construire leur projet d'orientation.

Les actions proposées :

- Présentation des divers champs professionnels et des formations aux **stands d'informations** en accès libre.
- Animation par les professionnels d'un **speedmeeting** (environ 15 minutes par groupes) pour présenter leur parcours et leur métier afin de susciter des vocations.
- Conduite d'un **atelier de mise en situation** ou de **mise en pratique** (pitch pour aider à la prise de parole, atelier calligraphie japonaise pour développer des compétences artistiques...).

Une journée à l'initiative du collège Joliot Curie menée sous la coordination de M. Jérôme Nibaudeau (Chef d'établissement) et des équipes pédagogiques.



[Cliquez ici](#)

[Cliquez ici](#)

## EXPOSANTS



# LES CLÉS DE MON AVENIR

Prochaines étapes

Atelier  
« L'orientation  
en question »  
Tous au WEB

Stands et démonstration  
du  
Laboratoire des Sciences du Climat et  
de l'environnement

Lycée  
Théodore  
Monnod

Police  
Municipale

Brigade des  
Sapeurs  
Pompiers  
de Paris

Association  
« Elles  
bougent »

Gérard  
Laruelle

Lycée  
Léonard de  
Vinci

IUT Cachan

RATP

Lycée  
Louis  
Dardennes

Commissariat

Groupe  
Caisse des  
dépôts

OPCO

Club Relais

Lycée  
Louis Girard

Fédération  
française du  
bâtiment

Club Relais

Lycée  
Les Côtes de  
Villebons

CFA Médéric

## EXPOSANTS



Service  
Petite enfance  
de Bagneux

CMS

Lycée  
Jean Monnet

Lycée  
Florian

## Retour en images de cet événement







Précédent  
Suivant

---

## Demande des bourses de LYCEE 2023-2024

La campagne de bourses de lycée pour l'année scolaire 2023-2024 a été lancée récemment et vous avez été destinataire ou vous recevrez dans les jours à venir une note de votre service académique des bourses nationales.

Cette campagne s'effectue en deux périodes :

- L'une au printemps, du lundi 29 mai au mercredi 5

## **juillet 2023 inclus :**

L'instruction des demandes de bourse nationale de lycée réceptionnées au printemps est effectuée à la rentrée scolaire par les services académiques des bourses nationales pour toutes les demandes de bourse déposées en ligne ou issues d'une demande papier saisie par l'établissement.

## **▪ L'autre à la rentrée, du 1<sup>er</sup> septembre au 19 octobre 2023 inclus :**

Par dérogation, la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 octobre 2023 inclus pour les élèves qui poursuivent leurs études au CNED.

Durant les 2 périodes de campagne, les demandes de bourses de lycée pourront s'effectuer en ligne directement sur le portail Scolarité Services ou au format papier.

***Pour rappel, les établissements privés ne sont pas concernés par le service de demande en ligne.***

```
/*! elementor – v3.5.6 – 28-02-2022 */
.elementor-widget-image{text-align:center}.elementor-widget-image a{display:inline-block}.elementor-widget-image a img[src$= ».svg »]{width:48px}.elementor-widget-image img{vertical-align:middle;display:inline-block}
```

## COMMENT DEMANDER UNE BOURSE DE LYCÉE ?

### DE QUOI AI-JE BESOIN POUR MA DÉMARCHE EN LIGNE ?

De l'identifiant et du mot de passe de mon compte ÉduConnect. Je peux aussi me connecter au moyen de FranceConnect.  
Plus d'informations au verso.

**Du 29 mai au 5 juillet 2023**

### LES INDISPENSABLES POUR MA DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE



Tout document mentionnant mon numéro fiscal et celui de mon concubin éventuel



L'identifiant et le mot de passe  
→ de mon compte **ÉduConnect**  
ou  
→ mes codes pour me connecter via **FranceConnect**

Plus d'informations au verso



Mon adresse de messagerie électronique

### LE DÉROULEMENT DE MA DEMANDE

**1** Je me connecte à **Scolarité Services** avec mon compte ÉduConnect ou  FranceConnect [teleservices.education.gouv.fr](https://teleservices.education.gouv.fr)

Je clique sur "Mes services / Bourse de lycée" et j'arrive sur le service.

**2** Je fais une demande pour :  
- mon enfant qui est en 3<sup>e</sup> en collège et qui sera en lycée public à la rentrée 2023 ;  
- mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.

**3** Je consulte le simulateur pour voir si j'ai droit à une bourse.

Toute l'information sur [education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](https://education.gouv.fr/aides-financieres-lycee)

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.



## ÉduConnect

Activez votre compte **ÉduConnect** ou utilisez **FranceConnect** pour profiter du portail **Scolarité Services**.

### À QUOI SERT ÉDUCONNECT ?

ÉduConnect est le **compte** qui permet d'accéder aux services numériques des écoles et des établissements **pour suivre la scolarité de vos enfants**.



**Utilisez ce compte :**  
— 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous vos enfants.  
— tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).

**Accédez par exemple :**  
— aux **démarches en ligne** comme l'inscription au collège ou au lycée.  
— au **livret scolaire** de vos enfants.  
— à l'**espace numérique de travail (ENT)**.

### COMMENT ÇA MARCHE ?

Connectez-vous avec votre compte **ÉduConnect** ou avec **FranceConnect** sur **teleservices.education.gouv.fr**

**1** Pour activer **votre compte**, vous avez besoin du **numéro de téléphone** portable donné lors de l'inscription de vos enfants.

**2** Une fois que **votre compte est activé**, vous accédez aux **services et démarches en ligne** associés à chacun de vos enfants.

### DES QUESTIONS ?

Si vous avez des questions sur votre connexion ou une démarche en ligne, la **plateforme d'assistance nationale** est à votre disposition.



En ligne à l'adresse :  
[assistanceteleservices.education.gouv.fr](https://assistanceteleservices.education.gouv.fr)



Par téléphone au **0809 54 06 06**  
du **lundi au vendredi de 8h à 20h**  
et le **samedi de 8h à 12h** (heure de Paris)  
(prix d'un appel local)

```
height:1}.elementor-widget-heading .elementor-heading-
title[class*=elementor-size-]>a{color:inherit;font-
size:inherit;line-height:inherit}.elementor-widget-heading
.elementor-heading-title.elementor-size-small{font-
size:15px}.elementor-widget-heading .elementor-heading-
title.elementor-size-medium{font-size:19px}.elementor-widget-
heading .elementor-heading-title.elementor-size-large{font-
size:29px}.elementor-widget-heading .elementor-heading-
title.elementor-size-xl{font-size:39px}.elementor-widget-
heading .elementor-heading-title.elementor-size-xxl{font-
size:59px}
```

**Se connecter sur Educonnect**

# J'ai déjà un compte dans EduConnect

## Étape 1 : je vais sur le site EduConnect

1. Je vais sur le site internet :

<https://educonnect.education.gouv.fr>

2. J'écris :

- Mon identifiant
- Mon mot de passe

Quand je vais sur ce site

j'utilise **toujours** le même identifiant

et le même mot de passe

3. Je clique sur « **Se connecter** »

4. J'arrive sur la page d'accueil

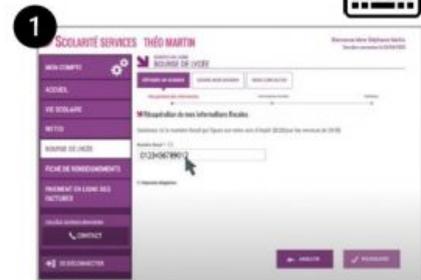
- Je clique sur « **bourse de lycée** »
- Je vérifie que les informations sont justes.  
Je peux modifier s'il y a des erreurs

5. Je clique sur « **je fais ma demande en ligne** »



## Étape 2 : je donne les informations demandées

1. Je donne mon numéro fiscal.



2. Pour trouver mon numéro fiscal, je regarde sur ma déclaration d'impôts sur le revenu.  
Mon numéro fiscal a 13 chiffres.

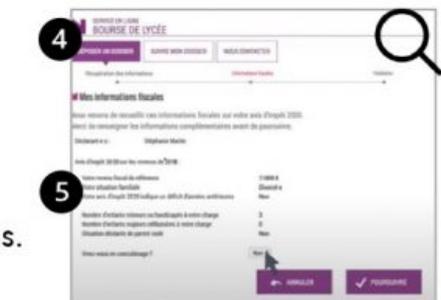


3. Je clique sur « **poursuivre** »



4. Je relis les informations

- Ces informations sont transmises par les impôts.
- Ce site est sécurisé.  
Cela veut dire que personne d'autre que moi ne peut voir ces informations.



5. Si je vis en concubinage :  
je coche la case « **oui** ».

Je dois donner le numéro fiscal de mon concubin.

6. Je clique sur « **poursuivre** »





sur le site du  
ministère [https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college  
-et-de-lycee-326728](https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728).

**Pour les élèves qui changent d'académie**, les familles doivent déposer leur dossier de bourse à la rentrée scolaire dans l'académie d'accueil de l'élève.